

25^e

Journal du Lot

25^e

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le
Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Encore du sang
dans les prisons russes
Encore un « désenchanté » !

Quand il a le cynisme de se déclarer tel qu'il est, un régime de terreur et de sang peut prendre à distance une espèce d'horrible grandeur. Mais quand il assassine au nom de la justice, quand il fait son office de bourreau en invoquant la loi, l'humanité et le droit, ce mélange de férocité et de tartufferie est le plus ignoble spectacle qui se puisse concevoir. Cela inspire, certes, beaucoup d'horreur. Mais encore plus de dégoût !...

On n'a pas perdu l'affreux souvenir de ces procès qui se déroulent l'un après l'autre à Moscou, où les accusés apparaissent comme des bêtes traquées essayant d'acheter leur grâce par leur bassesse. Faisant contre eux-mêmes l'office de procureurs, se dévouant plus coupables encore que ne le prétendait l'accusation, ils se montrent si lâches et si vils qu'il force de les mépriser on ne pouvait plus les plaindre...

Ce déshonneur ne les sauva pas. Après les avoir avilis en audiences publiques, leurs maîtres les massacrèrent dans la nuit. Le tout s'acheva par une tuerie au fond d'une cave où les sicaires de Staline en abattirent seize, ou vingt ou cent — est-ce qu'on peut savoir ? — à coups de revolvers. Il y avait là plusieurs de ceux qui firent avec Lénine la révolution d'octobre pour installer sur la Russie ce régime d'ignoble sauvagerie. Il y avait Kamenov, Zinoviev, Tomsky, etc.

Et ça recommence ! Samedi, une nouvelle charrette chargée de chair humaine a déversé son contenu dans le « prétoire » où siègent les fournisseurs de victimes aux exécuteurs stalinien. Entre autres accusés de marque, on cite cinq personnages qui jouèrent, eux aussi, un rôle de premier plan dans la Révolution soviétique : Piatakov, Sokolnikov, Seretnikov, Mouralov et, surtout, Radek. Celui-ci est l'ancien rédacteur en chef de la *Pravda*, qui passait pour un des « cerveaux » de l'équipe dirigeante...

La raison de ce nouveau procès ? Il y a celle que l'on dit : les accusés, en relations directes avec Trotsky et sur ses instructions, faisaient de l'espionnage pour plusieurs Etats étrangers ; ils visaient à affaiblir la puissance militaire de l'U.R.S.S., à accélérer l'agression étrangère contre l'U.R.S.S., à aider les agresseurs étrangers dans l'occupation de territoires soviétiques et à y restaurer le capitalisme et la domination bourgeoise...

Trotsky et ses adeptes complotant pour rétablir le capitalisme, Trotsky et ses adeptes complices de Hitler... C'est, d'autant plus absurde, maintenant, qu'ils étaient toujours dénoncés par Staline et les stalinien comme des « opposants de gauche ! » Mais à quoi bon discuter le bien fondé des griefs qu'on a ramassés contre eux ? Il ne s'agit pas de prouver qu'ils sont coupables ; il s'agit de leur tuer. C'est ce que l'humanité prend la peine de nous expliquer :

« Tout antifasciste, tout défenseur de la paix a intérêt à ce que l'essence de ce contre-révolutionnaire du trotskysme soit démasquée jusqu'au bout et que ces agents fascistes soient anéantis. »

Et voilà ! comme ça, c'est clair ! Il s'agit d'anéantir tous ceux qui se permettent d'avoir — même sans l'exprimer — une opinion autre que celle des dirigeants...

Un groupe d'écrivains français d'extrême-gauche avait demandé à suivre le procès. Voici ce qui lui a été répondu :

« Un groupe d'écrivains, comprenant MM. Galtier-Boissière, Georges Pioch, Victor Serge, Mlle Magdeleine Paz ont formé un Comité pour l'enquête sur le procès de Moscou. Or, ces écrivains se sont signalés depuis des années comme résolument hostiles au gouvernement de l'U.R.S.S. Leurs écrits ont maintes fois servi à alimenter les campagnes des ennemis de l'Union soviétique. De plus, ils ne cachent ni leurs sympathies politiques, ni leur liaison avec les ac-

« cusés. Dans ces conditions, un tel comité ne peut donner aucune garantie d'impartialité à l'opinion publique. »

Mais les juges de Staline, ceux-là en offrent des garanties d'impartialité ! La preuve, c'est qu'ils ont pour motif d'ordre, comme l'écrivit l'humanité, d'anéantir tous ceux qui leur sont envoyés.

Tout de même, elle est comique cette réponse qui classe Georges Pioch et Victor Serge parmi les suspects de fascisme. Cela leur apprendra qu'il ne faut pas commettre, même en pensée, la moindre infraction au dogme moscovite. Et leur compte serait bon si jamais M. Maurice Thorez prenait le pouvoir.

C'est le moment d'ajouter un nom à la liste des « désenchantés »... celui de Roland Dorgelès. Lui aussi, revient de Russie et voici, entre bien d'autres, un petit tableau de ce qu'il y a vu :

« Vous qui partirez demain et douez-les peut-être de ma bonne foi, je vous adjure, au nom de l'amour qu'on doit aux hommes, de vous délivrer un jour des guides officiels pour vous rendre, sans témoin, sur le chantier du canal de la Volga. Là, vous trouverez des misérables, gardés baïonnette au canon, qui travaillent comme des bêtes, épuisés, chancelants. Et quand vous rentrerez le soir à Moscou, vous demanderez aux policiers de l'Intourist : Quel crime ont-ils commis pour expier ainsi ? »

« Ils n'osent pas vous le dire. Ou ils mentiront. Comme toujours. La vérité, c'est que sur cent bagnards il n'y a pas dix condamnés de droit commun. Les autres : des étudiants poursuivis pour « propos anti-révolutionnaires », des ouvriers accusés de « sabotage du Plan », des paysans d'Ukraine qui, mourant de faim, ne voulaient pas se laisser voler leur blé. Tous les condamnés politiques dont on ne veut pas à Bolchevo. »

« Ce que j'ai vu, n'importe qui peut le voir, à condition de ne pas se laisser trainer, comme un bétail de luxe, de musée en théâtre et de parc de culture en maison de repos. J'emporte l'impression de m'être un instant penché sur un immense mortier où l'on pilait de la matière humaine, pour préparer la panacée qui doit sauver le monde. »

« Jamais, aux pires heures, je n'ai surpris de tels drames. »

Ce sont des choses qui se suffisent et auxquelles il n'y a rien à ajouter.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Revanche du percepueur

On prépare les petites feuilles multicolores du printemps fiscal. Sans qu'il soit question des dégrèvements toujours annoncés, jamais vus.

Pendant les rares entrées de cette comédie, qui est quelquefois tragique, des intermèdes comiques nous apporteront, heureusement, un peu de gaieté. Nous reverrons le percepueur adresser trois sommations, par pli recommandé, à ce contribuable qui, devant 148 fr. 05, n'a adressé qu'un mandat de 148 fr. Nous apprenons que M. le Contrôleur continue, comme les années précédentes, à menacer de la saisie un pauvre diable décédé en 1905. Et il arrivera peut-être à ce brave vigneron de mon village la même aventure qui égaya le pays pendant de longs mois, en 1923 :

Possesseur d'une mauvaise cabane appelée par dérision « le Châneau » et enclavé de ronces, il fut invité énergiquement par M. l'inspecteur des Finances en tournée, à démolir ses portes et fenêtres, ses hectares de terre cultivée et la charrue qu'il devait sans aucun doute avoir créée. Sans l'intervention de son percepueur, brave homme connaissant le pays, il n'échappait pas à une taxation qui, avec les triples droits, les amendes, le timbre et le reste aurait atteint une vingtaine de mille francs qu'il n'aurait d'ailleurs pas payé, parce qu'il était incapable.

Pour notre part, nous sommes bien convaincus que le fisc organise expressément ces petites farces. Il n'est pas bon qu'une poire soit pressée trop longtemps et il importe de donner un peu d'air à ces fruits juteux. C'est ce que fait le gouverneme. Quand le contribuable, réchigné, menace et fait le compte des gros sous qui lui manquent, vite un percepueur ou un contrôleur monte sur la scè-

Informations

M. Léon Blum à Lyon

Au banquet de Rassemblement populaire organisé à Lyon, à l'occasion de la réélection de M. André Février, député socialiste du Rhône, M. Léon Blum a prononcé un grand discours.

M. Blum, parlant de la politique du gouvernement à l'intérieur a déclaré :

« Le trésor retrouvera sa capacité d'emprunt si, grâce à l'effort commun du Parlement, du gouvernement, des organisations ouvrières, l'ordre intérieur, l'ordre véritable, celui qui résulte de l'intelligence réciproque, de la collaboration confiante, du respect des droits mutuels peut se prolonger, se consolider. »

Parlant de la politique à l'extérieur, M. Blum s'est exprimé ainsi :

« Nous sommes prêts à travailler avec l'Allemagne comme avec toutes les autres nations, sans aucune arrière-pensée, sans aucune réticence. Pas de règlement en tête à tête, pas de « marché » économique, mais un règlement général. »

Election sénatoriale

Voici le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche en Meurthe-et-Moselle, pour pourvoir au remplacement de M. Louis Michel (Union républicaine), décédé.

Inscrits, 1.178 ; votants, 1.174.

Ont obtenu : MM. Courmoult (Concorde républicaine et action sociale), 759 voix ; Schmitt (radical et radical-socialiste), 315 ; Chréten (S.F.I.O.), 78 ; Mazenc, 8 ; Fenal, 2.

Emprunt français à Londres

L'« Evening Standard » annonce que l'accord concernant le lancement du nouvel emprunt français 5 0/0 à Londres sera probablement signé dans quelques jours.

C'est la Maison Lazare fils qui est chargée des négociations pour le compte du gouvernement français.

L'accord franco-turc

Un accord de principe est intervenu samedi soir sur la question de Sandjak d'Alexandrette entre les représentants de France et la Turquie.

Le Sandjak d'Alexandrette, sous la garantie de la S. D. N. et dans le cadre de l'Etat syrien, gèrera ses affaires intérieures en pleine indépendance. Le statut organique intérieur du Sandjak reste à fixer et, notamment les modalités de contrôle de la S. D. N. et de la protection des minorités. Un accord militaire franco-turc garantira le Sandjak contre toute agression extérieure.

Trafic d'armes en Belgique

La police belge a procédé à l'arrestation de 4 Français, parmi lesquels Paul Jouhaux, directeur de l'Agence républicaine d'Informations de presse, à Paris, inculpés de trafic d'armes.

Les armes expédiées de Belgique en France, pour être réexpédiées au « Front populaire », n'ont pas, comme on pourrait le croire, été fabriquées à Liège.

Elles ont été importées d'Allemagne avec des documents parfaitement réguliers, grâce à l'intermédiaire de Gava-gue, Declaye et Muller, arrêtés comme on sait.

Il s'agit de mitraillettes Schmeiter, armes terribles, particulièrement efficaces et d'un maniement très simple. Elles sont chargées de 32 balles et n'ont pas de recul.

Succès gouvernementaux

Les troupes gouvernementales, à la suite d'une brillante avance, ont occupé Loma de Los Almendros, position stratégique qui domine la route d'Ojen, localité voisine de Marbella et où les nationalistes se sont repliés.

ne. Il faut qu'il trouve une blague tellement joyeuse que le public s'esclaffe et se tapan les côtes, oublie dans sa rigolade les misères d'hier et celles de demain. Et quand les jours passent — et ils passent vite ! — l'autre petite feuille réapparaît, le contribuable se dit : « Payons vite, car quand M. notre Percepueur aura encaissé, il nous fera peut-être encore un tour comme celui de l'année dernière. » Ainsi les enfants, au cirque, se dépêchent d'applaudir aux exercices de haute école pour que le clown reprenne plus tôt !...

Mais, cette année, les temps sont durs et nous attendons sans voir les petits papiers qui, du blanc au jaune, vont vider notre bourse. Nous savons bien que ce n'est jamais une bonne surprise qu'ils nous apportent les billets doux de cette administration où les mots ont un sens à part où l'on dit si gnifne aussitôt, où doubler veut dire multiplier par quatre, où un centime prend, « décimes compris », des proportions formidables, de ce fisc qui se bien reprendre avec usure ce que le Parlement offre aux contribuables trop écorchés...

Daniel BRICE.

Le raid Paris-Tokio

Les aviateurs Doret et Micoletti ont fait un atterrissage forcé par suite du mauvais temps dans un îlot situé entre Tien-Yen et Pointe-Pagode, sur le territoire de Moncay. Les deux aviateurs sont indemnes.

Cet îlot se trouve au nord du golfe du Tonkin.

Pour atteindre Tokio, il restait aux deux aviateurs à parcourir 3.250 kilomètres.

EN PEU DE MOTS...

— Les cheminots et dockers de la Réunion sont en grève. Tout trafic est arrêté et les docks sont fermés. 3.600 tonnes de sucre excédentaires ne pourront pas être vendues.

— Un avion piloté par l'aviatrice australienne, miss May Bradford et dans lequel avaient pris place deux passagers, a pris feu à Sydney. L'aviatrice et les passagers ont été carbonisés.

— Les agents recenseurs ont découvert, en Asie centrale, un vieillard de 152 ans, en excellente santé. Celui-ci ignore l'existence de Staline et des Soviets.

— La statistique municipale de Paris fixe, pour la première décennie de janvier, à 21 les décès attribués à la grippe, au lieu de 6 pour la décennie précédente.

— Une femme canadienne, Mme Arcadie Rondeau, a mis au monde 4 enfants, deux garçons et deux filles.

— Au tirage de la Ville de Paris 1892, le numéro 32.035 est remboursable par 100.000 francs. Au tirage des Foncières 5 1/2 0/0 1934 le numéro 759.156 est remboursable par 500.000 fr. ; le numéro 225.120, par 100.000 fr.

NOS ÉCHOS

Vieille histoire.

En guise de prologue, disons que les juifs, et en général toutes les races du sud, parlent en faisant beaucoup de gestes et qu'ils s'expriment autant par les mains et les pieds que par la langue.

Abraham vient de se faire installer le téléphone.

C'est à l'époque de la parution de cette invention et l'usage n'en est pas courant.

Abraham, très fier, invite son ami Jacob pour lui montrer son appareil.

Regarde, Jacob, par le truchement de ce petit appareil tu peux parler avec tout l'univers, ou presque. Tu prends le récepteur d'une main, le pied de l'autre (de combi n'existait pas encore), tu l'approche de ta bouche et voilà !

Le récepteur d'une main ! Le machin de l'autre ! Et alors, s'exclame Jacob, qu'est-ce qui me restera pour parler ?

Confidence.

Chez un de ces nombreux couturiers que l'on voit maintenant aux Champs-Élysées, une brave paysanne se présente, il y a quelques jours, flanquée de sa fille.

— J'voudrais voir une robe de mariée, demande-t-elle à la vendeuse.

— Mais certainement, Madame... Comment trouvez-vous ce modèle ?

— Euh ! Qu'en penses-tu, petite ?

— Vous n'auriez pas autre chose ?

— Je vais vous montrer, Madame. Voici notre dernière création.

— Oh ! Celle-ci est très bien. L'aimez-tu, petite ?

— Oh ! oui, maman.

— Très bien, Mademoiselle, ce modèle nous plaît, mais... ne l'auriez-vous pas un peu plus « crémée » ?

— Mais, Madame, ces modèles ne se font qu'en blanc !

— Je sais, mais... enfin... je dois vous expliquer... ma fille... n'est-ce pas... enfin, elle a un tout petit peu fauté... Alors, vous comprenez...

Pauvre Cabassou.

Cabassou est, à la maison centrale de Toulon, en train de purger quelques mois de prison, oh ! pour une bagatelle ! Il s'est fait pincer en train de plumer quelques malheureux au bonneteau. Au reste, il prend son temps avec beaucoup de patience, car en prison il est débarrassé pour quelques semaines de son acariâtre épouse. Finies les sermones, finis les discours pleins de hargne, finis les coups de pincette ! La paix, enfin, la paix ! Aussi quel n'est pas son ennui quand le gardien, ce matin-là, vient lui annoncer :

— Cabassou, préparez-vous ! Votre dame a obtenu l'autorisation de vous voir. Elle est au parloir.

Non, non, non bon, fait le pauvre homme implorant la pitié de son gardien, non ; dites-lui que je suis sorti !

Grand magasin.

La patience, la complaisance des vendeurs de grands magasins est parfois mise à rude épreuve. Après avoir exami-

né tous les modèles de la maison, l'au-

L'AVIS DE NOS LECTEURS

LA TYRANNIE DES FORMULES TOUTES FAITES

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

« En lisant certains articles du *Journal du Lot*, consacrés à la défense de ce qui nous reste des libertés républicaines, j'ai remarqué qu'il s'est attaqué plusieurs fois, en passant, à un genre de tyrannie qui, pour être insidieuse, n'en est pas moins néfaste : celle des mots et des formules toutes faites. »

« Cette tyrannie là peut être douce et même parfois agréable ; elle ne tend à supprimer d'abord qu'une seule liberté : celle de l'intelligence. Elle est supportée facilement par ceux qui n'éprouvent pas le besoin d'user de cette liberté là. D'autres, au contraire, tiennent la liberté de penser pour la première et la plus essentielle de toutes ; ils désirent qu'elle ne soit entravée par aucune obsession. Ces derniers ne se contentent pas, pour jurer un homme, d'étiquettes telles que « le cycliste » ou le « galopin sanglant ». Mais ils n'aiment pas davantage les refrains et les litanies tels que « Blum à l'action » ou « Les soviets partout ». »

« Les deux cents familles » ne les impressionnent pas plus que les « cent mille articles » et « il faut faire payer les riches » ne leur inspire pas plus de confiance que cette autre formule connue : « L'Allemagne paiera ». Ils ne se sentent même pas entièrement aux mots les plus usités en politique tels que « droite » et « gauche » ; il leur semble que quelquefois les mots se déforment à force d'avoir servi et que souvent la lettre trompe et tue. Je crois que ces indépendants considèrent un peu votre journal comme leur défenseur. »

« Pour moi, profane, qui voudrais aider le *Journal du Lot*, sans trop toucher à la politique et à ses sacrés mystères, je me suis borné, en ces matières, à une expérience qu'il m'a suggérée. La mode est aux expériences, mêmes inutiles : la mienne, à la différence de certaines autres, n'était pas dangereuse. Il s'agissait de savoir si, en s'adressant à des initiés, on parviendrait à savoir exactement, c'est-à-dire autrement que par des mots tels que *droite*, *gauche*, ce que c'est que le fascisme et ce que c'est que le bolchevisme. Je me suis donc adressé à des gens très entraînés, les uns vers le communisme, les autres vers le fascisme. Je les ai interrogés avec prudence, insistance et impartialité. Hormis les réponses par « droite, gauche, — gauche, droite »,

« O. DEMOS. »

tre jour, et les avoir tous trouvés trop chers, une vieille dame repoussant le dernier porte-manteau présenté qui ne coûtait pourtant que 1 fr. 45, demande encore :

— Vous n'avez rien de meilleur marché ?

— Si, fait l'employé excédé, mais c'est au rayon des clous qu'il faut aller !

Chat échaudé.

Les philatélistes protestent. On n'a encore émis aucun timbre à l'effigie du roi Georges VI. Ils en eurent quatre lorsque Edouard VIII monta sur le trône, mais l'Administration, rendue méfiante, refuse d'autoriser la parution des nouveaux timbres avant le couronnement. On ne sait jamais.

que je m'étais interdit de compter (elles étaient nombreuses), le résultat le plus clair de mon expérience a été :

« 1° Que bolchevisme et fascisme étaient l'un et l'autre des systèmes étrangers à la France, et que :

« 2° Ces deux systèmes étaient l'un et l'autre, au fond le gouvernement d'un homme ou d'un parti. »

« Au fond, mais dans les mots quelle opposition ! C'était au point que ceux qui se délectaient d'être ap-

pelés bolchevistes et ceux qui s'enorgueillissaient d'être fascistes seraient allés jusqu'en Espagne pour s'entre-tuer, faute d'avoir trouvé en France une occasion favorable pour le faire. »

« Quelle puissance ont les mots, Monsieur le Directeur, depuis qu'on a appris au peuple à les lire sans lui enseigner en même temps combien il faut s'en méfier et comment des choses compliquées peuvent se cacher sous des formules simples et familières. Je crois qu'on l'habituait d'avantage, au contraire, à obéir aux mots, même aux signes et aux simples gestes. »

« Ces réflexions vous paraîtront banales. Je vous les soumets parce que l'art de se servir des mots pour éblouir et aveugler me semble faire, depuis quelque temps, des progrès rapides, plus rapides en tout cas, que ceux de la prudence, du discernement et de la réflexion. On peut, mieux que jamais, décrier un homme en accolant à son nom une épithète déplaisante : tous pourront la lire ; peu auront le temps de vérifier s'il la mérite. On peut aussi recouvrir des choses douteuses et suspectes d'étiquettes agréables. Qu'y a-t-il de plus agréable que « le pain, la liberté, la paix » ? Et combien, parmi les simples, réfléchissent en lisant ces mots, que le pain promis peut être cher, la liberté restreinte et la paix aléatoire ? — On a décoré la dernière dévaluation du nom d'*alignement monétaire*. C'est déjà bien beau. Mais rien ne dit que, l'art des mots aidant, s'il y en avait une autre, on ne pourrait pas l'appeler « abondance monétaire ». Ce serait tout aussi exact et tellement agréable, qu'il n'y aurait pour s'en plaindre et le regretter bien vivement que ceux qui réfléchiraient qu'on ne se nourrit pas de papier. Combien seraient-ils ? Auraient-ils même l'appui des masses ? »

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et tout dévoués. »

O. DEMOS.

Franchise.

Le chef de bureau au jeune garçon qui sollicite une place :

— Aimes-tu travailler, au moins ?

— Hum ! non, Monsieur.

— C'est bon ! Je t'embauche. Au moins, tu ne mens pas. C'est déjà cela.

Pas d'excès !

Le fleuriste. — Vous voulez employer le langage des fleurs pour lui adresser un message ? Que diriez-vous de trois douzaines de roses

Le client. — Mettez-en une douzaine. Trop parler nuit.

Un « à peu près ».

Quand on supplie un poète de dire ses vers, c'est une vraie quête à strophes.

La Lisette.

Chronique du Lot

LES FINANCES PUBLIQUES ET LA POLITIQUE HOSPITALIÈRE DÉPARTEMENTALE

La dernière lettre que M. le Docteur Coulon a envoyée aux journaux contient à la fin une insinuation et une menace d'un ordre tel que nous ne daignons pas y répondre, les juges indignes d'un débat sérieux.

Ne voulant pas nous prêter à une diversion, nous passons outre et nous en venons à la discussion des faits — terrain sur lequel nous prétendons ne craindre aucune controverse.

Nous entendons démontrer que notre thèse est conforme aux intérêts de l'Hospice de Gourdon, de la commune de Gourdon, du département du Lot et que M. le Docteur Coulon les sacrifie à la passion de ses erreurs personnelles.

L'on a attribué à l'Hôpital de Gourdon une subvention de 800.000 fr. sur un projet total de 3.847.000 fr. M. le Docteur Coulon soutient qu'il suffit à l'Hôpital de contracter un emprunt d'égale somme pour exécuter 1.600.000 fr. de travaux.

D'après lui la subvention de l'Etat devrait se continuer en 1938 et en 1939 dans la proportion de 50 p. 100 pour l'exécution totale du projet initial.

J'ai des raisons d'affirmer que la subvention de 800.000 fr. dont l'Hôpital de Gourdon a bénéficié est une subvention totale de 20 p. 100 du montant total du projet, pour l'exécution duquel l'Hôpital de Gourdon devra contracter un emprunt total de 3.000.000.

Admettons que je me trompe et que les affirmations de M. le Docteur Coulon soient exactes. Dans ce cas l'Hôpital de Gourdon serait en droit d'attendre de nouvelles subventions jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du montant total du projet.

Si ces subventions complémentaires sont accordées sur les crédits inscrits aux budgets de 1938 et de 1939, l'Hôpital devra réaliser la contrepartie au moyen d'une série d'emprunts dont le total s'élèvera à la somme de 1.900.000 fr.

Mais même dans ce cas les difficultés ne seront pas résolues. Il sera nécessaire que le Conseil Général du Lot accepte d'incorporer l'annuité d'emprunt dans le prix de journée. Mais si en raison de l'exagération de ce chiffre annulé, par rapport au nombre de lits, le Conseil Général refuse cette incorporation, il en résultera un déficit de gestion qui devra être pris en charge par la commune et par les contribuables de Gourdon.

Affectation

M. le colonel Roux est affecté au 16^e tirailleurs sénégalais.

Service de santé

M. le médecin-commandant Le Saint et M. le médecin-capitaine Samara, rentrés de l'Afrique occidentale française, sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais.

Mutations

L'adjudant-chef Gabriel, attendu de la Côte française des Somalis; les adjudants Faure, rapatrié du Levant; Quilichini, attendu du Cameroun; Pinelli, attendu d'Indochine; le sergent-chef Tallon, attendu d'Afrique Occidentale française, sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais.

Démission de maire

M. Emile Delfort, maire de Montgesty, vient de donner sa démission. C'est pour raison de santé que M. Delfort, qui administre depuis de nombreuses années, la commune de Montgesty où il ne compte que des amis, se démet de ses fonctions.

Marché du travail

La situation du marché du travail, pendant la semaine du 11 au 16 janvier 1937, dans le Lot, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 2 femmes.
Interlocuteurs : 6 hommes.
En extra : 1 homme.
Demandes d'emploi non satisfaites : 10 hommes, 3 femmes.
Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 4 femmes.
« Le fonds municipal de chômage a secouru 9 hommes, 2 femmes. »

EDEN

MERCREDI — JEUDI — SAMEDI et DIMANCHE (à 20 h. 45)
DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)
Jean SERVAIS et Lisette LANVIN

ROSE

Un film gai et ensoleillé grâce aux sites dans lesquels il a été réalisé, jeune dans son interprétation, mouvementé dans son action...

LA VEINE D'ANATOLE

Comédie avec FERNANDEL

LA SEMAINE PROCHAINE
LES 3 LANCERS DU BENGAL
La plus formidable réalisation cinématographique

Le monument de Gustave Guiches

Quatrième liste de souscriptions

P. Delsériès, 195, boulevard-Victor-Emmanuel III, Bordeaux	30 »
Colin (Mme), née Gay-Lussac, Périgueux	50 »
Oury Fernand, 58, rue de Clichy, Paris, 9 ^e	20 »
Anonyme	20 »
Henry Kisteneckers, 47, rue Henri-Heine, Paris, 16 ^e	50 »
« La Dépêche », 57, rue Bayard, Toulouse	200 »
Permezel, maire, Sauliac-sur-Célé	100 »
Son Excellence M. Jean Hennessy, Ambassadeur de France, Député des Alpes-Maritimes	100 »
MM. Francis et Paul Vieussens, à Nice	50 »
M. et Mme Dufaud, 6, rue Mariotti, Paris, 17 ^e	50 »
Don du Conseil Municipal de Prayssac	99 »
Don anonyme	1.590 »
Total de la 4 ^e liste	2.359 »
Total des 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e listes	9.535 »
	11.894 »

Nous publions aujourd'hui une nouvelle liste de souscriptions; une autre suivra sous peu.

L'exécution du buste du grand romancier est fort avancée. Nous espérons pouvoir donner ici prochainement une image de cette très belle œuvre.

Le Comité avait tout d'abord projeté de fixer à l'un des dimanches du mois de mai prochain la date de l'inauguration du monument. Il a changé d'avis pour les raisons que voici :

Emus tout ensemble par la parfaite ressemblance de l'œuvre avec son sujet et par sa beauté d'art, plusieurs de nos amis ont demandé au maître Claude Grange de l'exposer au Salon. Consultés, nous avons appuyé le vœu des admirateurs auprès du sculpteur.

La cérémonie d'Albas sera donc remise aux vacances, ce qui permettra à un plus grand nombre de nos compatriotes parisiens de se joindre à nous pour honorer la chère mémoire de Gustave Guiches.

En attendant, la souscription reste bien entendu ouverte. Le Comité accueillera avec autant de joie les concours de la onzième heure que les précédents.

LES TRUFFES

Au marché de Cahors, samedi 23 janvier, il y a eu un apport de 1.600 kilos de truffes. Les cours ont été de 75 à 80 fr. le kilo.

P.-O.-MIDI

M. Sage, homme d'équipe à la gare de Souillac, est nommé conducteur à la gare de Cahors.

Enseignement primaire

M. Pierre Pezet, surveillant au collège de Figeac, est nommé instituteur dans la Sarthe.

Etat des cultures

L'« Officiel » publie l'état des cultures dans le Lot, au 1^{er} janvier 1937 :

Blé d'hiver : surfaces ensemencées : 48.000 hectares ; état des cultures : assez bon.

Méteil : 1.000 hectares ; état des cultures : bon.

Seigle : 6.000 hectares ; état des cultures : bon.

Avoine : 6.500 hectares ; état des cultures : bon.

Ecrasée par un train

Mme veuve Mathilde Hérisse, âgée de 72 ans, domiciliée à Cazoules, a été trouvée décapitée sur la ligne de chemin de fer, entre Souillac et Cazoules, par un jeune homme qui alerte la gare de Cazoules.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux et a ouvert une enquête. Il résulte que la veuve Hérisse, après avoir suivi un petit sentier, menant sur la voie en contrebas, se serait assise sur un rail à califourchon, attendant dans cette position la minute fatale.

Examen mental

Le nommé Louis Albin, l'unijambiste, dont nous avons relaté les divers exploits dans la région et à Cahors a été examiné au point de vue mental, par M. le docteur Mans, médecin aliéniste.

Louis Albin a été conduit, jeudi matin, à l'asile de Leyme.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Ivresse. — Le tribunal condamne à 75 francs d'amende le nommé Noël Coste, ouvrier agricole à Ventailles, pour ivresse et scandale sur la voie publique.

Abandon de famille. — Le sieur Julien Courtill, de Lebreil, était poursuivi pour abandon de famille. Mais il a versé une somme de 360 fr. à titre de pension à sa femme. Il est relaxé.

Vol et agression. — Le nommé Hilaire Bex, de Lacapelle-Marival, est poursuivi pour vol et agression, est condamné à 1 mois de prison.

Chronique des Théâtres

Cyrano de Bergerac

Prochainement, la Tournée Officielle du Théâtre de la Porte-Saint-Martin donnera au Théâtre municipal de Cahors une représentation de *Cyrano de Bergerac*, la célèbre pièce d'Edmond Rostand.

Société des Etudes du Lot

Séance du 4 janvier 1937

Présidence de M. Irague.
Présents : MM. Bessières, J. Calmon, Dablane, Feyt, Colonel Lambiot, Commandant Lartigue, Lucie, Pendaries, Rigaudières, Rougé, Strabol, Teyssonnères.

Excusés : MM. Chabert, E. Gauthier, Monchant, Chancelle Sol.
Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique aux membres de la Société les vœux qui lui sont adressés par MM. Frédéric Verne, préfet honoraire, R. Coly, Alf. Francoual, Pierre Gary, Paul Guebin, Maxime Monchant...

M. il donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale, du 16 décembre 1936; ce procès-verbal est adopté.

M. le Colonel Lambiot donne communication du compte rendu financier pour l'année 1936 qui montre que la situation de la Société est toujours satisfaisante. Des félicitations sont exprimées au dévoué trésorier pour son excellente gestion.

Election : comme membre correspondant de M. le Professeur Jean-Louis Faure, membre de l'Institut.

Présentations : comme membre résident : de M. Gabriel Grangé, agent d'assurances de la Cie du Soleil, 7, rue Feydel, Cahors, par MM. Montel et J. Calmon ;

comme membre correspondant : de M. Gustave Sindou, avocat à la Cour d'appel de Paris, par MM. Irague et Rigaudières ;

comme abonné au Bulletin : de M. Jean Desplas, rue Cornubesse à Castres (Tarn).

Don de son auteur, M. Mage, Président de Chambre à la Cour d'appel de Douai : « La Justice et la pitié dans leurs rapports avec le droit pénal », discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 2 octobre 1936.

La société adresse ses remerciements au donateur.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Quercy :

— dans le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord (Tome LXIII, 1936, p. 393), une étude succincte de l'iconographie d'Alain de Solminihac de Belet, abbé de Chancelade, évêque de Cahors (1593-1659), dont l'effigie se retrouverait sur une statue en bois sculpté ornant le rétable de l'autel de N.-D. à l'église de St-Cyprien (Dordogne) ;

— dans le Petit Nouvelliste de Cabre (n° 36) un article intéressant concernant l'œuvre immense de M. le Chanoine Hermet sur un atelier de fabrication céramique gallo-romain « La Graufesenque » ; cette trop rapide analyse est signée A. Lemozi ;

— dans la Dépêche, des 10 et 20 décembre, deux analyses par M. Ernest Lafon des ouvrages de M. Eugène Grangé : « Croisière de printemps » et de M. Alex. Bergonioux : « Le Controversiste et juriste quercynois, Marc-Antoine Dominici » ;

— Enfin une monographie de Cajarc à l'époque de la Guerre de Cent ans, par M. E. Lafon, parue dans la Dépêche de Toulouse, des 10 août, 9, 17, 24, 30 novembre, 3, 10, et 21 décembre 1936.

M. J. Calmon fait circuler une série de belles cartes postales, éditées par les soins éclairés de M. le Doyen de Lalbenque et représentant le maître autel et le rétable de son église qui se trouvaient avant la Révolution dans l'Eglise des Chartreux de Cahors.

La Société applaudit à l'initiative de M. l'abbé Tournié et souhaite que tous les trésors de nos églises soient ainsi révélés tant aux habitants des communes qu'aux touristes.

M. J. Calmon, revenant sur le sujet qu'il avait traité à une précédente séance, décrit le cérémonial aussi pittoresque et parfois identique qui se déroulait lors de l'entrée des évêques dans leur ville épiscopale à Amiens, Nantes, Autun, Rodez et principalement à Lectoure où des documents du XV^e et du XVI^e siècle fournissent la narration de deux usages nettement différents.

Le même donne quelques détails sur des hommages similaires rendus à l'abbé de Figeac par le seigneur de Montbrun et Larroque, aux seigneurs de Gourdon par les consuls de la ville, au baron de Castelnaud-Montlatier par le seigneur de Pern ; à la dame de St-Cirq-Lapopie par le seigneur de Condât, au seigneur de Creysse par le sieur d'Angèle et le sieur de Cessac.

M. Lucie signale dans le Journal du Lot deux articles intéressants de notre confrère M. Saint-Marty sur « Les Grèves dans le Lot ».

Puis il donne lecture d'un article de notre confrère M. Georges Duveau sur « La Chute du Duc Decazes et les intrigues russes en France entre 1818 et 1821 (Marianne, 30-12-36). »

Vois de poules et de lapins

Les propriétaires de la commune de Lagardelle ne sont pas contents. Et, certes, ils ont bien raison. Dans une période de 10 jours à peine, des... renards (!) ont pénétré chez eux et ont emporté 29 poulets et 50 lapins.

Plainte a été portée et la gendarmerie a ouvert une enquête qui, on l'espère, permettra de découvrir le... terrier du renard.

M. Bladou, fermier à Pratouey (commune de Latronquière), a eu, également, la désagréable surprise de voir que son poulailler avait été visité et que 40 poules avaient été emportées.

Pour donner le change, le voleur a disséminé des poignées de plumes dans le chemin, dans le bois pour faire croire que c'était un renard... à 4 pattes qui avait pénétré dans le poulailler.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Moto contre voiture

M. Valommes passait en moto sur la route de Lalbenque, lorsqu'il heurta une voiture hippomobile. M. Valommes tomba et dans la chute se fit de nombreuses contusions qui, heureusement, sont sans gravité.

CAHORS

Le journaliste russe assassiné à Paris était bien connu à Cahors

Nos confrères parisiens ont raconté dans quelles conditions mystérieuses a été assassiné M. Dimitri Navachine au cours de la promenade matinale qu'il faisait chaque jour au Bois de Boulogne.

Ecrivain, économiste, Dimitri Navachine était, paraît-il, lié d'amitié avec plusieurs des accusés qui sont actuellement jugés à Moscou. Et comme il était particulièrement renseigné sur cette affaire, personne ne doute à Paris que Dimitri Navachine ait été assassiné par la police politique de Russie...

Espérons qu'on arrivera à découvrir le coupable. Il est toujours permis d'espérer !

En attendant, nous voulons rappeler que M. Dimitri Navachine était bien connu à Cahors. Il y a deux ans, environ, il fit sous la présidence de M. A. de Monzie, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, une causerie sur les choses de son pays. Il parla particulièrement de l'organisation municipale avant et après la Révolution de 1917. Et ses auditeurs furent frappés non seulement par la belle élocution avec laquelle ce Russe s'exprimait dans notre langue, mais aussi par les hautes qualités de science et d'intelligence qu'il révélait.

M. Dimitri Navachine, qui inspirait naturellement beaucoup de sympathie, revint plusieurs fois à Cahors, où il se trouvait encore il y a une quinzaine de jours.

Aussi les péripéties du drame parisien-moscovite sont-elles suivies par nos concitoyens avec un intérêt particulièrement vif.

Nos compatriotes à l'honneur

Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote, M. Jean Vaysières, le jeune commandant d'artillerie coloniale, en service à Hanoi (Tonkin), chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de Guerre des T.O.E., ancien élève du lycée Gambetta, vient d'être nommé chevalier de l'Ordre du Dragon de l'Annam.

Nous lui adressons nos vives félicitations, ainsi qu'à son père, directeur honoraire d'école annexe, retiré à Cahors.

Légion d'honneur

Par décret du 31 décembre, M. Eugène Laporte, mutilé de guerre, ancien soldat du 7^e d'infanterie (ancien régiment de Cahors), est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Recrutement

M. Célérier, sergent-chef au bureau de recrutement de Cahors, est promu au grade d'adjudant.

M. Bonvalet, sergent au bureau de recrutement de Cahors, est affecté au bureau de recrutement de Bordeaux.

Nouveau docteur

Nous apprenons que M. le docteur Fabre, ancien interne des hôpitaux de la Seine, et gendre de M. le Docteur De Lapize, s'installe à Cahors. Nous sommes heureux de lui adresser nos souhaits de bienvenue.

Amicale Aveyronnaise de Cahors

Echos du Bal. — Le Bal annuel de l'Amicale a eu lieu samedi soir dans les salons de l'Hôtel de l'Europe et s'est prolongé avec beaucoup d'entrain, jusqu'aux premières lueurs du jour. Un robuste pickup a diffusé l'harmonie et réglé le rythme des évolutions chorégraphiques.

Le brillant cotillon qui a joyeusement clôturé la soirée, dû à l'initiative de l'infatigable président des fêtes, M. Barascou, assisté de MM. Belval et Antonini, les dévoués secrétaires de l'Association, a obtenu le plus légitime succès et a été suivi d'une quête fructueuse au profit des pauvres de Cahors.

Par cette dernière manifestation, de même que par le banquet, servi le samedi précédent au même hôtel, l'Amicale a réaffirmé sa vitalité, faite de l'union et de l'attachement de tous ses adhérents ; et de Cahors à Camarès, berceau de leur Aède, l'aimable M. Landès, dont la poétique inspiration fut chaleureusement applaudie, cette charmante solidarité, ne peut mieux s'exprimer que par le cri familial :

« N'y o qu'un Rouergué. »

Mes deux Amours

Camarès et Cahors toutes deux m'ont
Pour la première, enfant, homme pour la
Mon cœur avec amour fut par elle,
Pour moi, leur horizon limite tout un monde.

Camarès et Cahors ! vos deux noms sont
Un chant toujours nouveau que mon âme
Puissent, tous vos enfants, partager mon
Pour divulguer l'attrait qu'en vous tous

J. LANDÈS.

Il avait trop bu

Le nommé Jean Bayle, de Villefranche-de-Périgord, se trouvant à Frayssinet-le-Gélat, but plus de raison et causa du scandale sur la voie publique.

Les gendarmes le mirent en état d'arrestation et l'enfermèrent dans une grange. Le lendemain il fut remis en liberté, mais gratifié d'un procès-verbal.

FOIRE DE PARIS

LES MEILLEURS SIGNES

Le Comité de la Foire de Paris possède chaque année deux indications précieuses sur la façon dont se présentera sa prochaine manifestation :

La première, il la reçoit à la clôture même de la Foire. Beaucoup d'exposants satisfaits du chiffre des affaires conclues en Foire, s'empressent de retenir leur emplacement pour l'année suivante.

La seconde indication est beaucoup plus significative encore. Elle est fournie au cours du mois de décembre et basée sur la marche des affaires, sur les prévisions pour l'année suivante, sur les décisions des producteurs : c'est l'empressement avec lequel les exposants assistent à la réunion de leur groupe pour la répartition des emplacements.

Or, l'une et l'autre de ces indications ont été cette année nettement favorables.

NOTRE FEUILLETON

Pour remplacer l'intéressant feuilleton qui va prendre fin, nous avons fait choix de

L'ALOUETTE

œuvre charmante et émouvante du délicieux auteur, F. de Baillehache.

Nous sommes assurés qu'il remportera auprès de nos lecteurs et lectrices un grand succès.

Le concert du timbre antituberculeux

Les élèves du lycée de jeunes filles et les élèves de l'Ecole Normale d'institutrices avaient en l'heureuse pensée d'organiser une matinée pour l'œuvre du timbre antituberculeux. Elle a obtenu un beau succès, bien mérité.

Un chœur de Reyer, parfaitement chanté par les élèves du lycée, ouvrait la séance. Puis on entendit et on applaudit une saynète chantée et mimée avec beaucoup de charme par deux charmantes jeunes filles. Ensuite les classes de 5^e, 6^e et 7^e exécutèrent avec grâce des danses rythmiques ravissantes. Le numéro suivant était un chant mimé « En tûganeau sur la glace » ; il obtint un tel succès qu'il fallut le bisser. Cette scène était chantée par Mlle Escalmes et Cousinet ; elle était mimée par Mlle Parazines, Salabert, Mandelli et Delanis.

La première partie du programme s'achevait sur une saynète de Florian qu'interprétaient à ravir Mlle Buffin, Calméjane, Courdès, Fréjaud et Malaval.

Signalons encore le grand succès obtenu par un ballet de toréadors, dansé par les élèves de l'Ecole Normale avec un brio magnifique. Admirablement costumé et réglé ce ballet dut être bisser.

Enfin, le spectacle s'acheva par une amusante comédie : *Le Dompteur* que M. et Mme Bourrières et M. René Barreau jouèrent avec leur habituel talent si apprécié et si applaudi.

La recette fut bonne et nous nous en félicitons pour l'œuvre à laquelle elle est destinée. Elle a dû être sensiblement augmentée par la vente des gâteaux et rafraîchissements que des dames dévouées avaient parfaitement organisés.

Nous exprimons aux organisateurs et aux interprètes nos vives félicitations.

Auto disparue

Dimanche soir, M. Loundes, capitaine au 16^e tirailleurs sénégalais, avait mis son auto, en stationnement, derrière la caserne Bessières. Lundi matin, elle avait disparu. Plainte a été portée au Commissariat de police. Une enquête est ouverte.

L'auto a été retrouvée lundi matin. Elle était stationnée sur le chemin, devant la Fontaine des Chartreux.

Les métaux du vent

Durant la soirée et la nuit de samedi à dimanche, un grand vent n'a pas cessé de souffler. De nombreuses tuiles des toitures de plusieurs immeubles de la ville ont été arrachées.

Sur les Allées Fénelon, les baches du théâtre Bouquet-Renard ont été, vers 5 heures du matin, emportées par le vent et quelques traverses de la construction brisées.

La municipalité a offert, aussitôt, à la troupe Bouquet-Renard, la scène du théâtre municipal pour la représentation de dimanche soir.

Association amicale des anciens mobilisés du Lot

Nous rappelons à tous les Anciens mobilisés de la guerre 1914-1918, à quelque unité qu'ils aient appartenu au front, dans la zone des armées ou à l'intérieur qu'il a été constitué à Cahors un groupe important qui va poursuivre le développement de l'Association dans tout le département.

Cette association se propose : 1^o de faire disparaître, dans la mesure du possible, les erreurs, les injustices résultant de l'application des art. 2 et 4 du décret du 1^{er} juillet 1930, fixant les conditions dans lesquelles la Carte du Combattant doit être attribuée ; 2^o de faire attribuer la Carte du Mobilisé à tous les mobilisés qui ne peuvent se réclamer de cette loi.

Dans le but de faciliter le recrutement des adhérents, le Bureau de Cahors, établira une permanence le lundi 1^{er} février, jour de foire, au siège social, Café de la Promenade, à Cahors, de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 h.

Le montant de la cotisation est fixé à 15 francs. — Le Bureau.

Les Sports

Union Vélocipédique de France

Voici le calendrier officiel pour 1937 des épreuves qui se déroulent dans le département du Lot :

14 février : Championnat de cross cyclo-pédestre, à Gourdon.

4 avril : Premier Pas Dunlop, à Cahors.

23 mai : Championnat de vitesse, à Figeac.

20 juin : Championnat de fond, à St-Céré.

Toutes les Sociétés sportives désirent s'affilier à l'U.V.F., tous les coureurs cyclistes voulant obtenir une licence, peuvent, dès à présent, s'adresser à M. Jean Bessières, chef délégué sportif, place Vival, 1, à Figeac.

Plaisirs de noctambules

Dans la nuit de samedi, des noctambules ont brisé, à coups de pierres, les vitres des becs de gaz sur le quai Ségur, dans les rues Saint-Urcisse, du Petit-Mot et St-James. Une enquête est ouverte.

Chute de vélo

M. Lafon, de Promilhanes, se rendait à bicyclette à Limogne, lorsque, tout à coup, le vélo dérapa. M. Lafon fut projeté sur la route et a été blessé à la face assez gravement.

En ébranchant des arbres

En ébranchant des arbres, M. Crouzols, de Méjanasserie, s'est porté un violent coup de hache dans le mollet de la jambe droite. Il a été transporté à l'hôpital de St-Céré.

Sur le terrain de Labéraudie

Lundi matin, à 11 h., M. B..., élève de l'aviation populaire, se trouvait sur le terrain de Labéraudie et voulut effectuer un vol sur planeur. L'appareil s'était élevé à 3 mètres environ lorsqu'il retomba brusquement sur le sol. Le jeune élève-pilote n'eut aucun mal, mais l'appareil fut fort endommagé.

Accident d'auto

Nous avons appris avec un vif regret qu'un cours d'un voyage en Afrique du Nord, Mme Henri Cangardel, femme de notre distingué compatriote et ami, M. Henri Cangardel, administrateur-directeur à la Cie Générale transatlantique, avait été victime d'un grave accident d'automobile.

Mme Cangardel a eu un bras fracturé. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement.

L'auto dérape

Une auto conduite par M. Laurent Benestébe, de Lohmie, dans laquelle avaient pris place M. Benestébe, fils et Mme Martin, dérapa près du bourg de St-Cyprien et tomba dans un ravin. Mme Martin fut blessée à la tête. M. Benestébe, père eut une jambe sérieusement contusionnée. Le fils n'a pas eu de mal, mais la voiture a été mise en très mauvais état.

Banquet des classes 1907-08-09

Le Banquet annuel est fixé au samedi 13 février, à 19 h. 30.

Se faire inscrire chez notre camarade Alazard, charcutier, rue Clemenceau. Nouvelle réunion prévue au Café de la Promenade, samedi 30 courant, à 21 heures.

Arrondissement de Cahors

Mercuès

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Marie Soleillet, décédée à l'âge de 59 ans. Une nombreuse assistance a assisté aux obsèques de la regrettée disparue et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos bien sincères condoléances.

Grave accident de la circulation. — Une voiture automobile traversait trop rapidement le village de Mercuès jeudi soir vers 7 heures. Elle n'a

pu éviter M. Barreau, âgé de 70 ans, qui était dépendant à sa droite sur la route. Ce dernier a reçu des contusions nombreuses sur tout le corps ; il a dû être transporté à son domicile où il a reçu les soins du Docteur Boutary.

Nous adressons nos vœux de prompt rétablissement à M. Barreau qui est une figure très sympathique et très estimée dans la région.

St-Denis-Catus

Électrification. — M. Louis Garrigou, sénateur, a reçu de M. le Ministre de l'Agriculture une lettre l'informant qu'il vient d'allouer à la commune une subvention de 988.000 francs pour l'extension de son réseau rural d'électrification.

Nuzéjouis

Révision des listes électorales. — La liste électorale pour l'année 1937-38 comporte 3 additions et 3 retranchements.

Recensement. — Le tableau de recensement des classes 1936 B et 1937 comporte une seule inscription : M. Coste Emile, domestique à Toulouse.

Lalbenque

Démographie. — Naissances : Huguet-Marcelle Mézécage ; René-Antoine-Justin Bach, Huguet-Denise Laviales, Jacques-Michel-Roger Paniel, Maurice-Gabriel Delon, Claude-Louis-Noë Vidallac, André-Maurice Issendou, Ginette-Yvette Rey, Jean-Claude Grimal, Pierre-Bernard Gaudas, Gabrielle-Marie-Christiane Rogues, Fernande-Jeanne Boisset, Robert-Henri Rescoussé.

Mariages. — Pierre-Claude-Firmin Fauvel et Suzanne-Alexandrine Ferrié ; Guillaume Rudolf et Odvy Comula ; Albert Joubert et Angèle-Simonne-Anne Goullié ; Jean-Marie Delon et Marthe Bouyssou ; Marius-Edouard Arades et Jeanne-Micheline Bénéch ; Léon-Antoine-Clément Enjalbert et Jeanne-Madeleine-Marie Fournié ; Denis Courdresses et Marie-Louise-Antoinette Langlès.

Décès : Andrieu Pierre, Amalric Marie-Anne, Bessou Lucie-Jeanne, Barel Marie, Barthes Anne, Berthès Joseph, Bousquet Vergine, Bédou Gabrielle-Marie-Thérèse ; Bousquet Alexandre, Boisset Fernand-Lucien-Jean, Benestébe François, Cubaynes Joseph, Camille Paule, Coudere Marie, Conté Léopold, Cubaynes Jérôme, Dufic Victor, Daymard Pierre-Hector-Eloi, Deilles Marie, Guiraud Jean, Lézouret Odette-Jeanne-Raymonde, Lubie Antoinette, Laccasagne Marie, Lézouret Marcel, Ourciaval Guillaume, Pradié Berthe, Soulié Marie, Vidallac Joseph, Veuve Andrieu Philippe.

Au total : 13 naissances, 7 mariages et 29 décès. C'est triste.

Luzech

Réseau d'électrification. — M. Louis Garrigou, sénateur, a reçu de M. le Ministre de l'Agriculture une lettre l'informant qu'il vient d'allouer à la commune une subvention de 82.500 francs pour l'extension de son réseau rural d'électrification.

Albas

Obsèques. — Dimanche matin ont eu lieu au milieu d'une grande affluence les obsèques de Mme veuve Bergogne, décédée à l'âge de 80 ans.

La regrettée défunte était une personne très bien qui avait autrefois avec son mari, M. Adrien Bergogne, tenu le café du Midi qui fut le cercle du parti républicain à une époque où les principes comptaient pour quelque chose et où il y avait mérite et danger, plus que profit à être un militant.

Mme Bergogne avait eu la douleur de perdre son fils, Paul, à la guerre et, dans ses vieux jours, elle ne fut plus entourée que de la sympathique affection de ses neveux et de ses nièces, tant du côté de son mari que de sa propre famille.

Nous adressons aux familles Bergogne, Bert et à tous les parents et particulièrement à Mlle Bert qui vivait avec sa regrettée tante, l'expression de nos condoléances les plus attristées.

La chute du coq. — A la suite

d'une violente bourrasque, dans l'après-midi de samedi, le coq du clocheton de l'église a été renversé et il gît actuellement sur la toiture où il devient menaçant d'une chute qui aggraverait les dégâts faits aux tuiles.

Depuis longtemps déjà ce coq avait pris un air penché et ne servait plus à grand-chose. On parle, avec raison, de le remettre aux archives, car son poids est disproportionné à la charpente qui le soutient.

Parce que le coq aura disparu, il faut croire que nous ne perdrons pas plus le nord et on ne pourra pas, dans tous les cas, nous accuser d'être influencés par la girouette locale.

Du moment qu'elle était depuis longtemps en chômage, il n'y a plus qu'à y renoncer et mettre ce coq si lourd hors d'état de nuire à la sécurité du voisinage.

Anglars-Juillac

Enseignement primaire. — Notre excellente institutrice, Mme Schym, vient d'être, sur sa demande, admise à la retraite. Nous tenons à adresser à Mme Schym qui ne compte que de vives sympathies parmi la population et ses anciennes élèves, nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite.

Mme Schym est remplacée par Mlle Rigers, à qui nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Duravel

Électrification des écartes. — A la suite de récentes initiatives du Conseil municipal, un accord avec la Cie du Bourbonnais et le Génie rural au sujet de l'électrification des écartes, M. le Maire vient d'être informé officiellement qu'une subvention de 99 mille francs était accordée à notre commune par le Ministère de l'Agriculture, pour l'extension du réseau d'électrification, c'est-à-dire pour l'achèvement de l'électrification du territoire communal.

Carnet rose. — Un gros garçon qui a reçu les prénoms de François-Jean, est né chez les époux Miotto, métayers de M. Géliot à Lop, commune de Duravel. Vœux de prospérité au bébé et de prompt rétablissement à la maman.

Mauroux

Réseau d'électrification. — M. René Besse, député, vient de recevoir de M. Monnet, ministre de l'Agriculture, une lettre l'informant qu'il a alloué à la commune une subvention de 126.000 francs pour l'extension de son réseau rural d'électrification.

La même lettre a été adressée à M. Louis Garrigou, sénateur.

Cours

Amenée d'eau. — Par lettre, en date du 12 janvier 1937, M. le Ministre de l'Agriculture a fait connaître à M. René Besse, député de Cahors, qu'il avait donné les instructions nécessaires pour que l'étude d'un projet d'amenée d'eau et de construction d'un lavoir dans la commune de Cours soit soumise à l'instruction réglementaire du service du Génie rural.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Etat civil du 1^{er} au 22 janvier. — Naissances : Delluc Adrien-Louis-Raymond ; Augue Annie-Lucette-Louise-Thérèse ; Cournéde Claude-Odette-Georgette ; Politti Emilia-Françoise ; Longuevergne Marcel-René ; Fricou Georges-Pierre-Léon ; Moussie Gérard-Jean-Marie.

Mariage : Burgallières Roger-Adolphe à Peyrière Alphonsine-Angusta.

Décès : Laporte Anne, Vve Mas, 73 ans ; Guyon Jean-Joseph, 51 ans ; Sériès Henri, 78 ans ; Estève Gustave-Oscar, 76 ans ; Bélagri Victorine, Vve Bedou, 81 ans ; Bos Rosalie, 70 ans ; Carayol Philomène, Vve Gutin, 63 ans ; Teyssédon Euphrasie, Vve Pouget, 80 ans ; Huc Jean-Léon, 67 ans ; Moncet Marie, 79 ans ; Guire Marie-Joséphine, Vve Bacalan, 85 ans ; Carayol Justine, Vve Brel, 68 ans ; Arnal Victorine, épouse Gavinet, 71 ans ; Aurières Pauline, Vve Robin, 76 ans.

Bretenoux

Médaille militaire. — Vendredi, a eu lieu à Bretenoux, la remise de la médaille militaire au gendarme Chas-

tang, par le capitaine de gendarmerie. Nous renouvelons au nouveau médaillé nos vives félicitations.

Marcihac

Subvention. — Les parlementaires de l'arrondissement de Figeac communiquent à M. le Maire de Marcihac la lettre suivante émanant de M. le Ministre de l'Agriculture :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par le Syndicat de Cahors-Est en vue de l'exécution d'un projet d'extension du réseau rural d'électrification sur le territoire de la commune de Marcihac, rattachée au Syndicat.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires s'élevant à 39 0/0 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 183.300 fr. »

Arrondissement de Gourdon

Lamoignon-Fénelon

Foire. — Le mauvais temps ayant contrarié la foire, il y eut peu d'animaux sur le foirail, la plupart des achats ayant été faits dans les étables.

Quelques paires de bœufs, qui trouvèrent acheteurs de 5.000 à 5.500 francs ; moutons de boucherie, de 4 à 4 fr. 50 le kilo ; agneaux, de 5 à 6 francs le kilo ; porcs gras en assez grand nombre, mais peu de transactions faute d'acheteurs ; œufs, 5 fr. la douzaine.

St-Germain-du-Bel-Air

Notre foire. — Notre foire mensuelle fut favorisée par un temps magnifique et a été très bien assortie, soit en détail et marchands. Vente facile. Voici les principaux cours qui ont été pratiqués.

Foirail aux bœufs. Vente calme. Les affaires se sont traitées aux prix suivants : Gros bœufs de travail, de 4.500 à 5.500 ; bœufs moyens, de 3.000 à 4.200 fr. ; bouvillons, de 1.500 à 2.500 francs ; veaux pour l'élevage, de 600 à 1.200, le tout la paire ; bœufs de boucherie, de 200 à 220 fr. les 50 kilos ; veaux, 8 fr. le kilo.

Foirail aux moutons : brebis avec deux agneaux, de 130 à 230 fr. ; avec un agneau, de 150 à 180 fr. ; le tout le couple ; agneaux pour la boucherie, 4 fr. 50 ; moutons, 3 fr. 50 le kilo.

Cochons nourris, de 100 à 220 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

Poulets, de 5 à 5 fr. 50 ; poules, 4 fr. 50 ; dindons, 4 fr. ; dindes, 5 fr. ; lapins domestiques, 2 à 2 fr. 50, le tout la livre ; œufs, 4 fr. la douzaine.

Truffes, apport 600 kilos, vendues au prix de 70 à 80 fr. le kilo.

Salviac

La foire primée du 20 janvier. — Notre foire mensuelle du 20 janvier qui comportait l'attribution de nombreuses primes aux éleveurs d'animaux (bovins) de boucherie a été particulièrement importante. Le foirail était abondamment garni.

Voici les noms des éleveurs : MM. Péliissier Auguste, Delrieu Fernand, Brousse Henri, Pialprat Jules, Darnis Louis, Mainiot Emile de Cazals ; Issendou Jules, Guillard Kleber, Mazel Robert, de Cazals ; Cassagnac Raymond, de Campagnac-le-Queray ; Bouyssou Jean, de Gindou et Labarre Joseph, Gineste Eugène, Courtiol Jean, Cogout Adolphe, Courbès Henri, Maradès Elie, Deltour Paul, Pons Edmond, Vielmoir Jules, Monprat Raymond, Valet Paulin, de Salviac ; Caniac Jean, de Marminiac et Doumerc Alfred, des Arques.

L'abandon des éleveurs de l'importante commune de Dégagnac fut remarquée, mais non expliquée.

La prochaine foire primée pour les bovins aura lieu le samedi 20 février. Nous voulons espérer qu'un plus grand nombre d'éleveurs se rendront à Salviac et que les transactions sur les bœufs gras reprendront à Salviac leur importance comme autrefois.

Nos populations agricoles remercient la municipalité de Salviac de l'initiative prise et la félicitent des résultats obtenus.

Thédirac

Nominations. — Nous apprenons la nomination comme cantonniers de MM. Vialard Armand et Chabert, du village de Montsalvy, commune de Laverantier.

Le premier est nommé sur le G.C. 50 en remplacement de M. Lagarrigue, admis à la retraite, le second sur le G.C. 6 en remplacement de M. Bourdarie, décédé.

Nos félicitations.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

Un duel à Paris, entre journalistes

De Paris. — A la suite d'une altercation entre le journaliste Serge Vebber et Charles Michelson, administrateur d'un quotidien parisien, un échange de témoins a eu lieu et un duel à l'épée a été décidé. Celui-ci a eu lieu, ce matin, dans une propriété privée, près St-Cyr.

A la troisième reprise, Michelson fut atteint d'une plaie pénétrante à l'avant-bras droit. La blessure a mis fin au combat.

✱

Bilan des inondations aux Etats-Unis

De New-York. — Actuellement, le bilan du désastre causé par les inondations aux Etats-Unis s'établit ainsi : 84 morts et des centaines de manquants dont la plupart sont tenus pour morts. Il y a 600.000 personnes sans abri, deux millions de personnes privées d'eau potable et menacées de la disette.

150 villes sont sous les eaux, 12 états sont ravagés, il y a 275 millions de dollars de dégâts.

A en croire les experts, les inondations persisteront pendant un mois encore.

✱

Bagarres après une conférence à Genève

De Genève. — Hier soir, une conférence de propagande, organisée par la Jeunesse nationale a été troublée par des éléments extrémistes. A la sortie, des bagarres ont éclaté faisant plusieurs blessés.

Soudain, le docteur Bourquin, chef de la Jeunesse nationale s'est effondré et demi-heure après, il rendait le dernier soupir. Une enquête est ouverte, quoique le corps ne porte aucune blessure visible.

LE MERVEILLEUX TRAITEMENT DU DOCTEUR VIDAL A CAHORS

Pour répondre aux demandes de nombreux malades, le Docteur Vidal, le grand spécialiste de la Sympathicothérapie a décidé de faire appliquer son traitement à l'Hôtel des Ambassadeurs, de 10 h. à midi et de 2 à 6 h., les samedis 30 janvier, dimanche 31 janvier, lundi 1^{er} février.

Sont traités : asthme, rhume des foies, rhumatismes, certaines paralysies (hémiplegie, Parkinson), les troubles digestifs et circulatoires, les troubles nerveux (maux de tête, angoisses, neurasthénie, etc.).

Les malades sont priés de se présenter le premier jour de la consultation ; chacun d'eux sera soumis à un examen (toujours gracieux), de ses réflexes sympathiques et le traitement n'est entrepris que si les chances d'amélioration sont sérieuses.

Si vos douleurs sont tenaces,

Si vos douleurs rhumatismales vous quittent quelque temps pour revenir ensuite plus fortes, prenez garde qu'elles ne s'installent chroniquement dans votre organisme, car vous ne connaîtrez plus aucun répit. Vous pouvez d'abord diminuer vos douleurs, puis graduellement retrouver le bien-être en faisant une cure antiarthritique de Gandol, car ce produit, par ses dérivés lithiniques, arrête la surproduction de l'acide urique. Le Gandol en cachets, toujours bien toléré, vaut 12 fr. 75. Toutes pharmacies et Pharmacie Orlac à Cahors.

A VENDRE

- 1^o Maison d'habitation sur les quais, avec jardin et dépendances.
- 2^o Un grand magasin et dépendances à proximité.
- 3^o Une vigne avec arbres fruitiers, petit pavillon et cisternes, Route de Villefranche.
- 4^o Vaste propriété en bon état de culture, avec cheptel vif et mort, libre de suite.

Pour visiter et traiter, s'adresser à M. CONQUET, arbitre de Commerce, 41, Boulevard Gambetta à CAHORS. Tél. 179.

AVIS DE DÉCÈS

Mademoiselle GRILLET, Directrice du Lycée Clément-Marot ; Mademoiselle Inès GRILLET ; Le Comte et la Comtesse D'HEBRILL ; Monsieur Yves D'HEBRILL ; Mesdemoiselles Hélène et Anne D'HEBRILL ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve GRILLET

Née Marie-Louise BARRE

leur mère et grand-mère, décédée à Cahors le 26 janvier.

et vous prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le jeudi 28 janvier, à 11 h., en l'Eglise Saint-Barthélemy.

Réunion, Lycée Clément-Marot, 1, rue des Augustins.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur ANDRIEU Louis ; Monsieur et Madame COSTES, née POUGET, et leur fils ; Monsieur et Madame Albert POUGET et leur fille ; Monsieur et Madame Justin CASSAN, née ANDRIEU, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame ANDRIEU

Née Maria POUGET

leur épouse, sœur, belle-sœur, tante, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 27 janvier 1937, à 8 h. 45, en l'Eglise St-Barthélemy. Réunion maison mortuaire, 49, rue Labarre.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Marie MARMIESSE ; Madame Veuve Ed. HOLZER ; Madame Veuve Julien MARMIESSE ; Madame Veuve Adrien MARMIESSE ; Madame et Monsieur Marcel SERRES et leurs enfants ;

Les familles MARMIESSE, LACAZE, DABLANC, DALAT, LIAUZUN, TAYLASSAC, BONHOMME, et tous les autres parents et amis, ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Vve MARMIESSE

leur mère, belle-mère, grand-mère, tante, décédée le 25 janvier 1937, à l'âge de 85 ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 28 courant, à 9 h. 30, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 1, place Henri-IV.

EXTRAIT DE L'ACTE D'ASSOCIATION

Le 25 janvier 1937, les habitants du village de Coustille-Haute, commune de Montcléra, département du Lot, se sont réunis en Association Syndicale libre, conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 1865-22 décembre 1888, modifiée par le Décret du 21 décembre 1926, et au Règlement d'Administration publique du 18 décembre 1927, pour l'exécution et l'entretien des travaux de construction d'abreuvoirs-javours.

Le siège de l'Association est fixé à Coustille-Haute.

L'Association a pour organes administratifs :

L'Assemblée générale, le Syndicat et le Directeur.

Elle est administrée par le Syndicat qui se compose de quatre syndics titulaires et deux suppléants, élus pour trois ans.

Le Syndicat règle les affaires de l'Association, en nomme les Agents et fixe leur traitement. Il approuve les marchés et adjudications, surveille les travaux, vote le budget annuel, dresse le rôle des taxes, contrôle et vérifie les comptes du Trésorier, autorise toutes actions judiciaires, contracte les emprunts jusqu'au maximum de dix mille francs.

Le Directeur préside les réunions de l'Assemblée générale et du Syndicat, il représente l'Association en justice, et, vis-à-vis des tiers dans tous les actes intéressant la personnalité civile de l'Association.

L'Association a une durée illimitée ; elle ne peut se dissoudre avant d'avoir acquitté toutes ses dettes. La dissolution ne pourra être décidée que par le consentement des 3/4 des adhérents.

M. Cayrel Marcel a été élu Directeur de l'Association par le Syndicat. L'Assemblée générale des intéressés se réunira tous les ans dans la première quinzaine du mois de janvier.

COURONNES MORTUAIRES

ALAYRAC rue Mar-Coch CAHORS

ETUDE

DE Maître Jean MERIC

Avoué à Cahors

8, rue Georges-Clemenceau

Succ^r de MM^{rs} CHATONET et LACOSSE

EXTRAIT

d'un

Jugement de séparation de corps

En vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le seize juillet mil neuf cent trente-six, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre : Madame LARIGALDIE Marie, épouse de GARRIGOU Edmond, autrefois propriétaire et Agent d'Assurances, et aujourd'hui Commis du Trésor dans l'Administration des Tabacs, à Paris, la dite dame demeurant en fait à La Beyne, près Cahors,

Et : Monsieur Edmond GARRIGOU, Commis du Trésor dans l'Administration des Tabacs, à Paris, domicilié la dite ville, rue Marcel-Dubois, numéro trois,

Il appert : Que la séparation de corps a été prononcée entre les époux LARIGALDIE - GARRIGOU au profit de la femme et aux torts et griefs exclusifs du mari.

Pour extrait :

Signé : Jean MERIC, Avoué,

Feuilleton du « Journal du Lot » 39

CRUEL ORGUEIL

D'après l'Anglais

Par LOUIS D'ARVERS

M. Dupré serra ses lèvres minces, mais ne répondit pas. Il était battu, mais trop loyal pour ne pas le reconnaître.

— Qui vous accuse ? demanda-t-il en se tournant vers Nelly.

— Personne ! Je m'accuse moi-même ! C'est moi qui ai tué Robert Elster pour me venger.

Sans attendre d'autres questions, elle redit simplement, clairement les détails déjà donnés à Verner.

— Vous semblez ne pas redouter les conséquences de votre acte, elles sont terribles, l'avertit le détective.

— Je ne redoute rien, je demande seulement qu'on en finisse vite. Je ne tiens plus à vivre.

— Sur ce point, vous ne serez pas déçu.

Et, vraiment humilié de son échec

IMPORTANTE DISCUTERIE
dotée du plus puissant système de production pour ses fabrications, ayant pris sans concurrence recherche, et
REPRESENTANT ALIMENTATION
organisé et bien introduit pour l'arrondissement de CAHORS, Biscuits DU-BOIS, BOURGES.

(PLUS D'IVROGNERIE)
POUDRE JANEHO
Indispensable aux gens de bien.
Laboratoire JANEHO, 10, rue de la République, Cahors.
Amélioration rapide, Toutes Pharmacies.

ETUDE
DE
Maitre POUJADE
Notaire à CAZALS (Lot)

VENTE
DE
FONDS DE COMMERCE

PREMIER AVIS
Suivant acte passé devant
Maitre POUJADE, notaire à
Cazals (Lot), le dix-neuf janvier
neuf cent trente-sept, enregistré
à Cazals le vingt-deux du
même mois, volume 70, n° 185,
par le receveur qui a perçu les
droits, Monsieur PRADIE Al-
bert, hôtelier et restaurateur,
et Madame RAJADE Gabrielle,
sans profession, son épouse de
lui autorisée, demeurant en-
semble à Frayssinet-le-Gélat
(Lot) ont vendu à Madame
VERGNOLLE Henriette, sans
profession, veuve de COSSE
Elie, demeurant à Paris, rue
Gros, n° 2, un fonds de com-
merce d'hôtel-café-restaurant,
par eux exploité à Frayssinet-
le-Gélat (Lot), dans les locaux
d'une partie de maison appar-
tenant à Madame COSSE Marie-
Julie, veuve COSSE Jean-Bap-
tiste, dit Frédéric, comprenant

15 frs LA
MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL
un abonnement de faveur de 3 mois
immédiatement remboursé
par une pochette de patrons d'une valeur de 15 frs

De plus vous trouverez dans le 1^{er} N° de chaque mois
une série de patrons à votre taille de mannequin.
Envoyez 15 frs avec cette annonce, plus 0 fr. 75 pour le port, 78, boul. Saint-Germain, Paris

le matériel, l'agencement et
l'outillage servant à l'exploita-
tion de ce fonds, les marchan-
dises en dépendant, l'enseigne
de « Hôtel COSSE-PRADIE, Suc-
cesseur », sous laquelle ledit
fonds est connu et exploité, la
clientèle, l'achalandage et autres
éléments incorporels.

L'entrée en jouissance a été
fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu,
devront être faites dans les dix
jours qui suivront la deuxiè-
me insertion renouvelant la
présente, et seront reçues à
Cazals, en l'étude de Maître
POUJADE, notaire, ou domi-
cile est élu par les parties à cet
effet.

Pour premier avis :
A. POUJADE.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL
P.O.-MIDI

Le Livret-Guide P.O.-Midi 1936 est
paru ; il comprend 2 tomes :

Tome I : de Paris à la Loire et à la
Garonne.

Tome II : de la Garonne aux Pyrè-
nées et à la Méditerranée.

Un indicateur complet des trains
P.O.-Midi, formant annexe, est
vendu avec les 2 tomes ou avec l'un ou
l'autre des tomes.

Nous rappelons que le Livret-Guide
Officiel du Réseau P.O.-Midi est en
vente dans les principales gares aux
prix ci-après :

Tome I, avec horaire des trains,
5 francs.

Tome II, avec horaire des trains,
5 francs.

Tomes I et II, avec horaire des
trains, 7 fr. 50.

Envoi par le service de la Publicité
du Réseau P.O.-Midi, 1, place Val-
hubert, à Paris, 13^e, contre mandats,
chèques postaux (Paris 2325) ou tim-
bres-poste français :

Tome I, avec horaire des trains,
6 fr. 25.

Tome II, avec horaire des trains,
6 fr. 25.

Tomes I et II, avec horaire des
trains, 9 fr. 35.

LE TRANSPORT PAR RAIL
DES FRUITS ET LEGUMES FRAIS

Une nouvelle initiative
des Grands Réseaux

Hier encore, les réductions du tarif
de grande vitesse G.V. 3/103, applica-
bles aux transports des fruits et légu-
mes n'étaient accordées que pour les
distances supérieures à 150 km. De mé-
me les réductions spéciales de 15 à
40 0/0, prévues pour certains fruits et
légumes dans les périodes de produc-
tion d'arrière-saison, ne jouaient que
pour des distances supérieures à 250
kilomètres.

Aujourd'hui, depuis le 20 novembre,
ces restrictions de distance sont suppri-
mées et les réductions signalées sont ap-
pliquées quel que soit le parcours kilo-
métrique effectué par chemin de fer.

Cette nouvelle initiative des Grands
Réseaux permettra :

— un meilleur approvisionnement des
marchés de consommation de province ;
— la création de nouveaux débouchés

à l'arboriculture et à l'horticulture na-
tionales ;
— la possibilité d'aider à la dimi-
nution du coût de la vie.

Les transports par rail sont non seu-
lement rapides et réguliers, mais égale-
ment économiques.

AYEZ CET ATOUT
LA CARTE A 1/2 TARIF

Voyagez-vous habituellement sur une
certaine ligne ? de Cahors à Toulouse,
par exemple ? Prenez une carte à demi
tarif valable trois mois ou un an sur ce
parcours. Son faible prix est amorti en
quelques voyages. En effet, une carte va-
lable en 3^e classe sur le trajet Cahors-
Toulouse (115 km.) coûte seulement : 80
francs pour 3 mois ; 160 fr. pour un an.
Ce prix est récupéré après 4 voyages al-
ler et retour dans le premier cas ; après
7 voyages aller et retour dans le second.

LA CARTE A DEMI TARIF
LA CARTE QUI FAIT GAGNER

Renseignez-vous dans les gares P.O.-
Midi.

Grands Réseaux
de Chemins de Fer Français
RAIL ET AVION

Les billets Air-Fer vous permettent
d'utiliser conjointement ces deux modes
de transport, les plus rapides qui soient,
car l'un et l'autre permettent les moyen-
nes les plus élevées.

Vous avez le choix entre trois types
de billets :

— Billets conjoints : billets « Chemin
de fer » et « Avion » délivrés en une
seule fois si vous devez utiliser succes-
sivement les deux modes de transport.

— Billets combinés aller et retour
« Fer » et « Avion » qui vous permet-
tent d'utiliser soit à l'aller, soit au re-
tour un de ces moyens de transport.
Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de
10 0/0 en avion, de 20 à 25 0/0 selon la
classe en chemin de fer.

— Billets combinés circulaires « Fer »
et « Avion ». Vous prenez l'avion pour
certaines fractions de parcours et le
chemin de fer pour les autres, tout en
bénéficiant également de la réduction de
prix ci-dessus.

Autre avantage :
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Vous avez décidé un déplacement en
avion. En cours de route changement de
programme : le train s'avère plus indi-
qué pour la suite de votre voyage. A
l'aérodrome ou à la gare sans formalité,
vous changerez votre coupon de retour
avion contre le billet de chemin de fer
nécessaire et inversement dans le cas
d'un voyage par fer que vous voudrez
interrompre au profit de l'avion.

Pour voyager plus commodément,
pour « glisser » confortablement sur
l'air et sur le rail utilisez les billets
combinés Air-Fer.

Renseignements dans les gares.

Pour vos bonnes nuits de voyage !
P.O.-Midi fournit gratuitement un
oreiller à tout voyageur occupant une
place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit
une couchette de 1^{re} classe ; « vous
vous lèverez » frais et dispos, à desti-
nation.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
1, RUE DES CAPUCINS, 1
INSTALLATION MODERNE
NEUF LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
— PRIX MODÉRÉS —
Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1936-37

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
PARIS (Orsay) dép.	10 15	19 55	20 25	21 51	22 45	23 19	23 43	24 17	24 51
PARIS (Aust.) dép.	10 27	20 50	21 22	22 48	23 42	24 16	24 40	25 14	25 48
LIMOGES (arr.)	15 31	0 24	1 47	3 7	5 25	6 19	6 43	7 17	7 51
LIMOGES (dép.)	15 45	0 27	1 52	3 12	5 41	6 35	7 09	7 43	8 17
BRIVE (arr.)	17 1	1 43	3 18	4 35	7 22	8 16	8 40	9 14	9 48
BRIVE (dép.)	8 32	23 17	7 18	3 1	4 41	7 32	8 26	9 00	9 34
Gignac-Cressensac	8 39	13 4	7 25	3 8	4 38	7 29	8 23	8 57	9 31
SOULIAC (dép.)	9 13	13 36	7 44	3 16	4 30	7 21	8 15	8 49	9 23
CAZOUËS (dép.)	9 18	13 43	7 49	3 21	4 35	7 26	8 20	8 54	9 28
La Chap.-d-Mareuil	9 18	13 43	7 49	3 21	4 35	7 26	8 20	8 54	9 28
Lamothe-Fénelon	9 22	13 57	7 53	3 25	4 39	7 30	8 24	8 58	9 32
Nozac	9 31	14 6	7 58	3 34	4 48	7 39	8 33	9 07	9 41
GOURDON (dép.)	9 44	14 19	8 10	3 47	5 1	7 52	8 46	9 20	9 54
Saint-Clair	9 53	14 28	8 19	3 56	5 10	7 57	8 51	9 25	9 59
Dégagnac	10 3	14 38	8 28	4 6	5 20	8 01	8 55	9 29	10 3
Thédirac-Peyrilles	10 13	14 43	8 18	4 16	5 30	8 01	8 55	9 29	10 3
Saint-Denis-Catus	10 23	14 58	8 28	4 26	5 40	8 11	9 5	9 39	10 13
Espère	10 31	15 6	8 36	4 34	5 48	8 19	9 13	9 47	10 21
CAHORS (arr.)	10 40	15 15	8 45	4 43	5 57	8 24	9 18	9 52	10 26
CAHORS (dép.)	11 51	16 18	9 56	5 16	6 30	9 17	10 11	10 45	11 19
Sept-Ponts	12 17	16 22	10 2	5 42	6 56	9 33	10 27	11 1	11 35
Cieureac	12 17	16 22	10 2	5 42	6 56	9 33	10 27	11 1	11 35
Labenne	12 24	16 29	10 9	5 49	7 3	9 40	10 34	11 8	11 42
CAZOUËS (arr.)	12 52	16 50	10 25	6 21	7 35	10 12	11 6	11 40	12 14
MONTAUBAN (arr.)	13 29	17 30	10 45	6 42	7 56	10 33	11 27	12 1	12 25
TOULOUSE (arr.)	16 35	20 35	13 5	7 35	8 49	11 57	12 51	13 25	13 59

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
TOULOUSE (dép.)	6 11	9 53	13 25	15 50	17 20	18 50	20 20	21 50	23 19
MONTAUBAN (dép.)	6 11	9 53	13 25	15 50	17 20	18 50	20 20	21 50	23 19
Cazouès (dép.)	6 50	10 27	14 6	16 35	18 12	19 42	21 12	22 42	24 12
Labenne (dép.)	7 26	11 5	14 42	17 16	18 34	20 4	22 34	24 4	25 34
Cieureac (dép.)	7 34	11 13	14 50	17 24	18 42	20 12	22 42	24 12	25 42
Sept-Ponts (dép.)	7 44	11 22	15 0	17 34	18 52	20 22	22 52	24 22	25 52
CAHORS (arr.)	7 50	11 28	15 6	17 40	18 58	20 28	22 58	24 28	25 58
Espère (dép.)	8 13	11 51	15 29	17 53	19 11	20 41	23 11	24 41	26 11
St-Denis-Catus (dép.)	8 27	12 5	15 43	18 7	19 25	20 55	23 25	24 55	26 25
Thédirac-Peyrilles (dép.)	8 40	12 14	16 0	18 14	19 42	21 12	23 42	25 12	26 42
Dégagnac (dép.)	8 53	12 22	16 13	18 27	19 55	21 25	23 55	25 25	26 55
Saint-Clair (dép.)	9 2	12 30	16 22	18 36	20 4	21 34	24 4	25 34	27 4
GOURDON (dép.)	9 23	12 41	16 33	18 47	20 15	21 45	24 15	25 45	27 15
Nozac (dép.)	9 30	12 48	16 40	18 54	20 22	21 52	24 22	25 52	27 22
Lamothe-Fénelon (dép.)	9 38	12 56	16 48	19 2	20 30	22 0	24 30	26 0	27 30
CAZOUËS (dép.)	9 51	13 9	17 1	19 15	20 43	22 13	24 43	26 13	27 43
SOULIAC (dép.)	10 4	13 12	17 4	19 18	20 46	22 16	24 46	26 16	27 46
Gignac-Cressensac (dép.)	10 32	13 20	17 32	19 6	20 34	22 4	24 34	26 4	27 34
BRIVE (dép.)	10 57	13 45	17 57	19 31	20 59	22 29	25 0	26 29	27 59
PARIS (Aust.) arr.	11 58	14 46	18 58	20 32	22 0	23 30	25 0	26 30	27 0
PARIS (Orsay) arr.	12 23	15 11	19 23	20 57	22 25	23 55	25 25	26 55	27 25

De Cahors à Libos

CAHORS (dép.)	6 29	15 20	18 56	20 26	21 56	23 26	24 56	26 26	26 56
Mercuès (dép.)	6 43	15 34	19 10	20 40	22 10	23 40	25 10	26 40	27 10
Douelle (Arrêt)	6 47	15 38	19 14	20 44	22 14	23 44	25 14	26 44	27 14
Parnac (dép.)	6 54	15 46	19 22	20 52	22 22	23 52	25 22	26 52	27 22
Luzech (dép.)	7 1	15 52	19 28	20 58	22 28	23 58	25 28	26 58	27 28
Castelfranc (dép.)	7 12	16 3	19 39	21 9	22 39	24 9	25 39	27 9	27 39
Prayssac (Arrêt)	7 16	16 7	19 43	21 13	22 43	24 13	25 43	27 13	27 43
Puy-l'Evêque (dép.)	7 24	16 15	19 51	21 21	22 51	24 21	25 51	27 21	27 51
Duravel (dép.)	7 31	16 22	19 58	21 28	22 58	24 28	25 58	27 28	27 58
Soturac-Touzac (dép.)	7 38	16 29	20 5	21 35	23 5	24 35	26 5	27 35	28 5
Fumel (dép.)	7 48	16 40	20 16	21 46	23 16	24 46	26 16	27 46	28 16
LIBOS (dép.)	7 53	16 45	20 21	21 51	23 21	24 51	26 21	27 51	28 21

De Libos à Cahors

LIBOS (dép.)	6 34	9 24	13 24	18 14	21 4	25 4	29 4	33 4	37 4
Fumel (dép.)	6 42	9 31	13 31	18 21	21 11	25 11	29 11	33 11	37 11
Soturac-Touzac (dép.)	6 58	9 48	13 48	18 38	22 8	26 8	30 8	34 8	38 8
Duravel (dép.)	7 9	9 49	13 49	18 39	22 9	26 9	30 9	34 9	38 9
Puy-l'Evêque (dép.)	7 25	9 56	13 56	18 46	22 26	26 26	30 26	34 26	38 26
Prayssac (Arrêt)	7 30	10 4	14 4	19 4	22 31	26 31	30 31	34 31	38 31
Castelfranc (dép.)	7 46	10 9	14 9	19 9	22 36	26 36	30 36	34 36	38 36
Luzech (dép.)	8 7	10 20	14 20	19 20	22 47	26 47	30 47	34 47	38 47
Parnac (dép.)	8 20	10 29	14 29	19 29	22 50	26 50	30 50	34 50	38 50
Douelle (Arrêt)	8 29	10 34	14 34	19 34	22 59	26 59	30 59	34 59	38 59
Mercuès (dép.)	8 37	10 39	14 39	19 39	23 7	27 7	31 7	35 7	39 7
CAHORS (dép.)	8 53	10 51	14 50	19 45	23 23	27 23	31 23	35 23	39 23

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	4 45	14 43	18 39	18 50	»
Vayrac	4 53	14 50	—	18 58	»
Bétaille (arrêt)	4 58	14 54	—	19 3	»
Puybrun	5 6	15 2	—	19 11	»
Bretenoux-Biars	5 15	15 10	18 57	19 20	»
Port-de-Gagnac	5 21	15 16	—	19 26	»
Laval-de-Cère	5 30	15 23	—	19 34	»
Lamativie	5 52	15 40	—	19 51	»
Siran (arrêt)	6 9	15 54	—	20 5	»
La Roquebrou	6 30	16 5	—	20 18	»
AURILLAC (arrivée)	7 13	16 40	20 15	20 55	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC (dép.)	4 52	6 26	10 42	17 17	»
La Roquebrou	5 26	—	11 18	17 55	»
Siran (arrêt)	5 37	—	11 29	18 6	»
Lamativie	5 51	—	11 43	18 21	»
Laval-de-Cère	6 6	—	11 58	18 36	»
Port-de-Gagnac	6 13	—	12 5	18 44	»
Bretenoux-Biars	6 29	7 11	12 14	19 2	»
Puybrun	6 38	—	12 21	19 12	»
Bétaille (arrêt)	6 47	—	12 28	19 20	»
Vayrac	7 2	—	12 33	19 26	»
St-Denis-près-Martel	7 9	7 31	12 40	19 33	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT (dép.)	8 38	17 6	»
Carsac	8 48	17 17	»
Grolejac	8 55	17 34	»
St-Cirq-Madelon	9 1	17 41	»
Payrignac (arr.)	9 8	17 49	»
GOURDON	9 18	17 59	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson (dép.)	7 33	10 34	»	19 42
Sarlat	8 28	11 31	17 56	20 46
Cazouès	9 3	12 6	19 5	21 21
»	9 11	12 14	21 30	»
Souillac	8 19	10 7	12 24	19 16
Le Pigeon	8 31	10 26	12 37	15 16
Baladou (Arrêt)	8 35	10 32	12 41	15 20
Martel	8 42	10 56	12 48	15 27
St-Denis-p-M.ar.	8 51	11 7	12 57	15 36

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p-M.d.	6 53	7 32	9 14	13 3	15 55
Martel	7 6	7 40	9 27	13 13	16 24
Baladou (Arrêt)	7 12	—	9 33	13 19	16 34
Le Pigeon	7 15	—	9 37	13 22	16 49
Souillac	7 24	7 55	9 46	13 31	17 4
Cazouès	7 34	8 1	—	13 45	20 51
Sarlat	7 31	8 27	17 53	15 3	21 36
Le Buisson (arr.)	6 9	8 59	18 39	15 48	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	6 46	16 4	»
Payrignac (arr.)	6 55	16 12	»
St-Cirq-Madelon	7 3	16 0	»
Grolejac	7 21	16 26	»
Carsac	7 32	16 37	»
SARLAT	7 46	16 52	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE (dép.)	»	»	»	»	10 1	15 45	18 20	20
CAPDENAC (dép.)	2 20	7 17	11 11	17 20	13 46	19 7	22 16	26
FIGEAC (dép.)	2 39	7 31	11 23	17 29	14 8	19 44	22 48	28
Le Pournel	—	7 50	11 44	—	14 24	20 2	—	—
Assier	3 39	8 1	11 52	—	14 33	20 12	23 10	—
Flaujac (halte)	—	8 10	12 3	—	14 42	20 21	—	—
Gramat	5 13	8 23	12 18	—	14 54	20 34	23 28	—
Rocamadour	5 25	8 35	12 28	—	15 7	20 45	23 38	—
Montvalent	5 42	8 49	12 42	—	15 23	20 58	—	—
St-Denis-p (arr.)	5 54	8 58	12 51	—	15 33	21 7	23 57	—
Martel (dép.)	5 59	9 6	13 2	—	15 43	21 15	0 1	—
Quatre-Routes	6 11	9 16	13 12	—	15 52	21 25	—	—
Turenne	6 23	9 26	13 22	—	16 2	21 34	—	—
BRIVE (arr.)	6 54	9 48	13 44	—	16 27	21 54	0 34	—
PARIS (Orsay) ar.	»	19 4	—	—	23 35	5 39	8 23	—

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Aust.) d.	21 57	22 45	»	»	7 30	10 15	»	»
Brive (dép.)	3 57	8 19	»	»	14 2	17 18	»	»
Turenne	4 18	8 44	»	»	14 23	17 31	»	»
Quatre-Routes	4 28	8 53	»	»	14 31	17 39	»	»
St-Denis-p (arr.)	4 33	9 1	»	»	14 38	17 46	»	»